



Soirée privée d'anniversaire, comment être dans la légalité ?

Par **Metro38**, le **29/07/2010** à **17:55**

Bonjour,

Je suis un particulier et je souhaite organiser une fête d'anniversaire dans une salle polyvalente que je vais louer.

J'ai déjà lu quelques sujets de conversation sur le sujet dans ce forum. Mais les réponses restent pour moi incomplètes ou j'ai parfois du mal à voir à quoi ça correspond réellement (charabia juridique quand tu nous tiens).

Voici ce que je souhaite faire :

- Une fête avec environ 80 personnes dans une salle polyvalente de 150 m².
- Ce sera une soirée dansante ou je suis DJ (ce n'est pas ma profession) (dois-je contacter la SACEM ?)
- Ce sera une soirée privée, seuls les gens que j'aurai invité et qui seront sur la liste des invités pourront rentrer.
- On souhaite faire côter les participants à hauteur de 5 euros.
- On souhaite offrir aux participants des softs et des alcools forts (whisky, tequila, vodka) "à volonté" (dans la limite des stocks disponibles ;)).

Les questions que je me pose sont les suivantes :

- 1) Si je fais payer les gens pour l'entrée (5 euros) et que je propose les alcools fort à volonté pendant la soirée je vais être considéré comme un open bar et c'est illégal ?
- 2) Si je fais payer les gens pour le cadeau mais que l'entrée est gratuite, puis-je proposer l'alcool fort gratuitement ou serais-je encore dans l'illégalité ?
- 3) Quelles démarches administratives dois-je faire auprès de la mairie ?
- 4) Si un problème survient, quelqu'un est blessé ou fais un coma éthylique ou je ne sais quoi, qui est responsable ? Quels sont les risques encourus ?

Plus je me renseigne et plus je me rends compte que la plupart des soirées organisées sont souvent dans l'illégalité non ?

Cordialement,
Jérémy.